

## AUTOUR DE NOTRE FRANÇAIS

---

### Bouquets d'anglicismes

Le mot *anglicisme* a une double signification.

Dans son sens primitif, il est synonyme d'idiotisme anglais; il se dit des formes de langage propres à la langue anglaise. Telle est, pour ne donner que cet exemple, la locution *you are right*.

Dans sa seconde acception, il s'entend spécialement de toute forme de langage propre à l'anglais, que l'on introduit abusivement dans une autre langue. C'est ainsi que l'on dit — et avec raison, hélas ! — que le français du Canada contient beaucoup d'anglicismes.

On peut faire un anglicisme en écrivant, comme en parlant ; car faire un anglicisme, c'est emprunter à l'anglais une façon de parler ou d'écrire qui n'est pas admise dans la langue française. Nous commettons des anglicismes lorsque nous prononçons *tchèk* le mot français *chèque* ; lorsque nous appelons *lôfeur* le fainéant, le vagabond ; lorsque nous donnons au substantif français *application* le sens de demande, de supplique, ou à la locution française *en rapport avec* le sens de relativement à, de concernant ; lorsque nous disons *souscrire une somme*, au lieu de *souscrire pour une somme* ; lorsque nous omettons l'article devant les noms géographiques *Ontario*, *Manitoba*, non précédés d'un terme générique ; lorsque nous employons des tours comme *il est rumeur que*, — *somme à être distribuée*, — *placer des fils sur, le long de, à travers, au-dessus de ou sous un chemin* ; et aussi lorsque, imitant les Anglais, nous orthographions le mot *adresse* avec deux *d*, le mot *offense* avec un *c* au lieu d'une *s* ; lorsque nous mettons un point après les abréviations *Mr*, *No*, mises pour *Monsieur*, *Numéro* ; lorsque nous écrivons *9.30 hrs.* au lieu de *9 h. 30* ; etc., etc.

Dans la forme *9.30 hrs.*, il y a une jolie touffe d'anglicismes. D'abord, si *9.30 hrs.* signifie neuf heures et demie en

anglais, *9.30 heures* ne peut s'entendre, en français, que de neuf heures et trente centièmes d'heure, soit neuf heures et dix-huit minutes. De plus, si l'abréviation de l'anglais *hours* est bien *hrs.*, celle du français *heure* est *h.*, au pluriel comme au singulier. Enfin, si *hrs* pouvait s'employer en français comme abréviation d'*heures*, ce serait une faute de placer un point après cette abréviation ; en français, on ne doit pas, comme en anglais, mettre de point après une abréviation qui contient la dernière lettre du mot abrégé. Lorsque nous employons la forme *9.30 hrs.* dans un texte français, nous commettons donc trois anglicismes bien conditionnés.

La forme *9.30 hrs.* n'est pas la seule, malheureusement, où les anglicismes tallent. Des bouquets d'anglicismes, il en pousse un peu partout, jusque sur les enveloppes, où il n'est pas rare de voir des adresses comme celle-ci :

Mr. Chas. Hughes St. Simon  
 No. 5, ave. Ste. Elizabeth  
 Ville LaSalle  
 Co. Jac. Cartier  
 Qué.

Dans cette adresse, il n'y a pas moins de vingt fautes, dont dix-huit anglicismes ; et cela sans tenir compte de la pratique américaine, qui s'est introduite récemment chez nous, d'aligner verticalement le commencement des lignes, dans les adresses. En voici le relevé :

1° En français, on ne doit pas, comme en anglais, mettre un point après l'abréviation *Mr* ;

2° L'abréviation de *Charles* est *Ch.* en français, non pas *Chas.*, comme en anglais ;

3° Quand une abréviation (telle que *Chas*) contient la dernière lettre du mot abrégé, elle n'est pas suivie du point en français, comme en anglais ;

4° Si, en anglais, on ne met pas le trait d'union entre les prénoms, il faut le mettre en français entre *Charles* et *Hughes* ou leurs abréviations ;

5° *Hughes* est un mot anglais, un nom de famille ; en français, on écrit *Hugues*, quand il s'agit d'un prénom ;

6° S'il s'abrège en anglais, le mot *Saint*, lorsqu'il est partie constitutive d'un nom propre de personne, ne s'abrège pas en français, sauf dans les notes ;

7° Lorsque le mot *Saint* s'abrège en français, on ne met pas de point après l'abréviation *St*, comme on doit le faire en anglais ;

8° Contrairement à l'usage suivi en anglais, le mot *Saint*, lorsqu'il est partie constitutive d'un nom propre de personne, doit en français se lier au mot suivant par le trait d'union ;

9° En français, on ne met pas, comme en anglais, de point après l'abréviation *No* ;

10° L'abréviation d'*avenue* est *av.* en français, non pas *ave.*, comme en anglais ;

11° Lorsqu'on abrège le mot *Sainte* en français (ce qui n'est pas recommandable, s'il est partie constitutive d'un nom propre de rue), on ne met pas, comme en anglais, de point après l'abréviation *Ste* ;

12° Contrairement à l'usage anglais, les mots *Saint* et *Sainte*, lorsqu'ils sont parties constitutives de noms propres de rues, de lieux, doivent en français se lier au mot suivant par le trait d'union ;

13° En français, on écrit *Élisabeth*, non pas *Elizabeth*, comme en anglais ;

14° Lorsqu'une dénomination de ville est précédée du terme *ville*, il faut mettre la préposition *de* entre ces deux noms ;

15° S'il est permis, en anglais, de mettre une majuscule dans le corps de certains noms propres, cet usage n'est pas admis en français, ainsi que nous le montrerons plus loin ;

16° *Co.* est l'abréviation de l'anglais *County* ; l'abréviation du français *Comté* est *Cté* ;

17° Il faut mettre la préposition *de* entre le terme générique *comté* et un nom propre de comté ;

18° Si *Jac.* peut s'employer en anglais comme abréviation de *Jacques*, en français il faut écrire *Jacq.* ;

19° Contrairement à ce qui se pratique en anglais, il faut, en français, lier par le trait d'union les noms dont se compose un nom propre de lieu, et écrire en conséquence *Jacques-Cartier* ;

20° *Qué.* est une abréviation calquée sur l'anglais *Que.* ; en français, l'abréviation comprend ordinairement la syllabe initiale du mot abrégé et la première articulation de la syllabe suivante, ; abréviation régulière de *Québec* est donc *Québ.* ; mais *Qu.* et *Q.* pourraient s'employer aussi, croyons-nous, à condition de ne pas prêter à équivoque.

Et voilà !

Une douzaine et demie d'anglicismes et deux solécismes dans une adresse de quinze mots ! C'est mieux qu'un bouquet ; c'est presque une gerbe !

### Un anglicisme de typographie

Il n'y a pas seulement des anglicismes de prononciation, de vocabulaire, de syntaxe, d'orthographe, de ponctuation.

Au témoignage d'un collaborateur de la *Revue de Philologie française*, M. Gougenheim, il y a aussi des anglicismes de typographie ; et c'en serait un de mettre une majuscule dans le corps d'un nom propre ne formant qu'un seul mot, d'imprimer, par exemple, *LaFontaine*, *LeMay*, *DeCelles*, *DuRocher*, *DesIlets*, sans séparation entre les deux éléments qui composent chacun de ces noms de personnes, puisque ce philologue français reproche à un auteur canadien-français de commettre des anglicismes en écrivant son propre nom de cette façon et aussi en laissant imprimer *DuGuesclin*, *LeGal*, *LaRochevoucauld*, *DesLoges*, *DuBellay*, lorsqu'il faut écrire du *Guesclin*, *Le Gal*, *La Rochevoucauld*, *des Loges*, *du Bellay*.

Cela est devenu une habitude, chez nous, de mettre des majuscules dans le corps des mots employés comme dénominations de personnes. Il suffit de jeter les yeux sur le premier journal venu, sur certains ouvrages même, pour constater comme elle est générale. Avons-nous, ainsi que le pense M. Gougenheim, emprunté cet usage aux Anglais, qui impriment couramment *MacGill*, *MacMahon*, *MacDuff*, *MacDonald* ?

D'où qu'elle nous vienne, cette façon d'écrire ou d'imprimer les noms propres est vicieuse. En français, la première lettre d'un mot peut seule être majuscule ; et si un nom propre est composé de plusieurs mots non fondus ou agglutinés en un seul, il faut les séparer les uns des autres, car la règle qui prescrit d'espacer les mots s'applique à ceux dont sont composés les noms propres comme aux autres. Il faut donc écrire *Lafontaine*, *La Fontaine* ou *la Fontaine*, *Lemay*, *Le May* ou *le May*, *Decelles*, *De Celles* ou *de Celles*, etc. Les formes *LaFontaine*, *LeMay*, *DeCelles*, ne sont pas plus admissibles que ne le seraient les formes *ThéoPhile*, *EuGène*, *DieuDonné* ou *CharleMagne*.

L'emploi de majuscules dans le corps des mots répugne tellement au bon usage, en France, qu'on y imprime toujours en deux mots, avec ou sans le trait d'union, même les noms propres anglais où entre le préfixe *Mac*. Le bottin de Paris, par exemple, donne les noms suivants : *Mac-Carthy*, *Mac Dougall*, *Mac-Henry*, *Mac Intyre*, *Mac Kay*, *Mac Nab*, *Mac-Mahon*, *Mac-Avoy*, *Mac Garrey*.

Évitons donc les majuscules dans le corps des mots, ou séparons les mots dont se composent certains noms propres. Écrivons ou imprimons *La Fontaine*, *Le May*, *De Celles*, *La Salle*, ou *Lafontaine*, *Lemay*, *Decelles*, *Lasalle*, selon l'usage reçu.

“ C'est-il pire qu'honorable ? ”

Chauveau raconte cette anecdote, dans ses *Souvenirs et Légendes* :

“ L'honorable M. J.-E. Turcotte, ancien président de l'Assemblée législative, avait fait don d'un terrain à la ville des Trois-Rivières pour une place publique, qui fut appelée *le boulevard Turcotte*. Un électeur de son comté entendant parler de cela dit : “ Cré Jos. Turcotte ! Il est bien pour avoir “ toutes les places ! Ils l'ont bien fait boulevard ! C'est-il “ pire qu'honorable ? ”

Récemment, on a donné à une route le nom de *boulevard Alexandre-Taschereau*, en l'honneur du premier ministre de notre province, et, comme l'électeur dont parle Chauveau, quelqu'un s'est peut-être demandé si boulevard n'est pas *pire* qu'honorable.

Nous ne nous proposons pas de rechercher ici si *boulevard* est *pire* qu'honorable ; chacun sait d'ailleurs que *boulevard* ne peut se dire correctement que d'une large voie bordée d'arbres et établie autour d'une ville ou dans l'intérieur d'une ville. Ce que nous voulons souligner dans la phrase “ C'est-il pire qu'honorable ? ”, c'est l'emploi de *pire* avec l'acception de *plus* ou de *mieux*.

Cet emploi à contresens de *pire* est assez fréquent chez nous. On n'en trouve que deux exemples dans le *Glossaire du Parler français au Canada* : “ Ces enfants sont *pires* que des frères ” (ils s'aiment plus que des frères), et “ Le vieux est alerte, il est *pire* qu'une jeunesse ” (il se porte mieux qu'un jeune homme) ; mais il ne faudrait pas chercher

longtemps pour faire une abondante cueillette de phrases où *pire* prend le sens de *plus*, de *mieux* ou de *meilleur*. Qui n'a pas entendu dire d'un homme infatigable : " Il est *pire* qu'une machine " ?— d'une femme qui est très laborieuse : " Elle est encore *pire* que son mari " ?— d'un cheval qui trotte très vite : " Ce cheval est *pire* qu'un engin " ?— d'un breuvage trop sucré : " C'est *pire* que du sirop " ?— d'une réunion nombreuse de parents : " C'est *pire* qu'une noce " ?

D'où nous vient cette habitude d'employer *pire* à contresens ? A-t-elle pris naissance chez nous ? ou nos pères l'ont-ils apportée de France ?

Le *Glossaire* ne nous renseigne pas complètement sur ce point. Tout ce qu'on y trouve, c'est que *pire* s'emploie en Suisse comme chez nous, avec le sens de *plus*, de *mieux* et de *meilleur*. Évidemment, il ne peut être question de rattacher nos façons de parler à celles de la Suisse romande ; mais quand une locution a cours en Suisse comme au Canada, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle est originaire de France.

C'est d'ailleurs le cas de l'emploi à contresens de l'adjectif *pire*. Un lexique tout récent de M. Félix Boillot, *le Français régional de la Grand'Combe*, nous permet d'établir que cet emploi est commun en Franche-Comté. " *Pire*, y lit-on, a souvent en fr. rég. le sens de " plus " ou de " mieux " : Ces deux cousines s'aiment si fort, elles sont *pires* que des sœurs, ces deux cousines se chérissent, elles s'aiment mieux que des sœurs. " Et Zéliqson, dans son *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, signale, lui aussi, l'emploi de *pire* dans le sens de *plus*, *davantage*, à un *plus haut degré*, avec cet exemple : " C'at *pire* qu'è lè nace ", c'est plus beau qu'à la noce. Cette façon de parler est donc courante dans l'est de la France, et c'est sans doute de là qu'elle a pénétré en Suisse. Au témoignage de Bauche, on l'entend parfois à Paris même, dans le langage populaire.

Le remplacement d'une locution par son contraire ne répugne aucunement au bon usage. *Sacré* ne s'emploie-t-il pas au lieu de *maudit* (*un sacré animal*) ? Ne dit-on pas couramment de celui que l'on a mécontenté : " Il va me bénir " ?— de celui qui est mal élevé : " Il a de belles manières ! " ?— d'un discoureur ennuyeux : " C'est un foudre

d'éloquence"? Cette interversion des contraires est une figure de mots bien connue, l'antiphrase, à laquelle on recourt, particulièrement pour railler quelqu'un ou pour adoucir ce que le mot propre peut avoir de choquant.

La phrase interrogative de l'électeur dont parle Chauveau n'est pas correcte, cela va sans dire; mais, dans un écrit satirique, l'antiphrase *est-ce mieux qu'honorable?* ne manquerait ni de piquant ni de correction.

Louis-Philippe GEOFFRION.